

ARRETE DU MAIRE n° 38 du 25 octobre 2022
Portant autorisation d'exploiter un taxi

Vu l'article 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès de l'activité du conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
Vu le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 précitée,
Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1995 relatif à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi,
Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2000 portant réglementation de l'exploitation des taxis sur le département du Cher,
Vu l'arrêté municipal du 26 avril 1990 portant réglementation de l'exploitation des taxis sur la commune de Vallenay,
Vu la demande présentée par Madame LUCIANI Katia,
Vu l'avis de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise du 3 juillet 2012,
Vu la demande en date 25 octobre 2022 pour l'ajout d'un nouveau chauffeur : Monsieur JOUAN Bastien, et la suppression des trois chauffeurs suivants : Monsieur PEIGNOT Yohan, Monsieur ASSIER Pascal et Monsieur AGNIDE Bé,
Considérant que Madame LUCIANI Katia remplit les conditions requises pour l'exploitation d'un taxi,
Considérant que les conducteurs appelés à exercer pour le compte de Madame LUCIANI remplissent les conditions requises par la réglementation,

ARRETE

Article 1 : Madame LUCIANI Katia, née le 30 octobre 1971 à GUERET (23), est autorisée à exploiter un taxi de marque SKODA immatriculé EL-231-KF sur le territoire de la commune de Vallenay à compter du 7 janvier 2013.

Madame LUCIANI Katia, numéro de carte professionnelle 09/508, et les conducteurs suivants sont autorisés à conduire le véhicule désigné ci-dessus : monsieur CHARTON Laurent, né le 14 juin 1972 à CHAMPIGNY SUR MARNE (94), numéro de carte professionnelle 05/401 ; monsieur BOUVIER Jean-Yves, né le 25 septembre 1965 à VIERZON (18), numéro de carte professionnelle 03/355 ; monsieur VERMOTE Thomas, né le 16 avril 1985 à MARCQ-EN-BAROEUL (59), numéro de carte professionnelle 01819002001 ; monsieur BOUZID Hossam, né le 19 août 1990 à BOURGES (18), numéro de carte professionnelle 01821006001, et, monsieur JOUAN Bastien, né le 30 juillet 2000 à SAINT-DOULCHARD (18), numéro de carte professionnelle 01822001501.

Article 2 : L'emplacement de stationnement licence n°1 situé parking avenue Hubert Gaulier est attribué et le stationnement est autorisé sur le domaine public.

Article 3 : Madame LUCIANI Katia, Monsieur CHARTON Laurent, monsieur BOUVIER Jean-Yves, monsieur VERMOTE Thomas, monsieur BOUZID Hossam et monsieur JOUAN Bastien devront se conformer aux prescriptions de l'arrêté municipal du 26 avril 1990 et de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2000.

Article 4 : L'exploitant devra accomplir les formalités d'inscription auprès de la Chambre des Métiers ou du Tribunal de Commerce.

Article 5 : Le Maire de la commune de Vallenay et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 25 octobre 2022
Le Maire,
Marina DUPUY

